

On peut dire que, pendant 36 ans, ils ne connurent guère d'autre chemin. Car, une fois prêtres du Séminaire, ils ont rarement laissé passer une journée sans aller faire une petite station à la maison paternelle. C'était leur promenade favorite.

M. Legaré termina son cours classique dans l'été de 1852, et entra au Grand Séminaire dans l'automne de la même année.

Si nous sommes bien renseigné, et nous croyons l'être, le Séminaire lui proposa, comme à certains confrères, de passer en France pour étudier une spécialité, mais il déclina cet honneur.

Lorsqu'il fut ordonné prêtre, le 17 mars 1856, il était chargé du cours des Mathématiques, position qu'il occupa de 1854 à 1859. En 1859, il devenait Directeur du Petit Séminaire, et en 1862, il était nommé Procureur.

Nulle position ne convenait mieux à ses goûts et à ses aptitudes, et on peut dire que, jamais peut-être, abstraction faite du regretté M. Forgues, l'administration temporelle du Séminaire n'a été entre de meilleures mains.

Nous pouvons en parler en connaissance de cause, puisque nous avons eu l'honneur et l'avantage d'être l'un de ses assistants pendant quatre ans. Nous sentions, malgré notre inexpérience, que nous avions un chef à la hauteur de sa position et dont nous pouvions être fier.

Homme de bonnes manières, toujours courtois, parlant bien les deux langues, possédant à un haut degré le flair qui distingue les véritables hommes d'affaires, prompt à démêler l'écheveau le plus compliqué, ponctuel, méthodique, prudent sans exagération, M. Legaré possédait toutes les qualités nécessaires pour faire sa marque dans cette position pleine de responsabilités.

Il était tenu en haute estime par les principaux hommes d'affaires, qui, en maintes circonstances, se sont plu à lui reconnaître les qualités que nous venons de mentionner.

Aussi, lorsqu'il donna sa démission, en 1879, après un service de dix-sept ans, la position financière du Séminaire ne laissait rien à désirer; l'ordre le plus parfait régnait dans toutes les branches de l'administration, et là plupart des sources du revenu extérieur donnaient les bénéfices qu'on était raisonnablement en droit d'attendre.

Comme nous venons de le dire incidemment, M. Legaré donna sa démission le 31 mars 1879, à la suite d'une divergence d'opinions sur une question d'administration; et celle de son frère la suivit dès le lendemain.

« Il ne nous appartient pas, dit M. l'abbé G.-P. Côté, de décider